

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**29 septembre 2020**

**2020-93 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**  
**(Rapport joint en annexe)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 21**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Laurent CHELLE, Nicolas MORIN, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Henri BLANC (pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND)

Morgan LE LANN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (pouvoir à Nicolas MORIN)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Lionel ARPIN (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

**EXCUSÉS**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mathieu LECLERCQ**

## **2020-93 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE (Rapport joint en annexe)**

Le Président rappelle que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit dans son volet « démocratisation et transparence » que le Président de la Communauté de communes adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale.

Le Maire communique ensuite le rapport au Conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les conseillers délégués de chaque Commune membre de l'organe délibérant de la Communauté de communes peuvent être entendus. Le Président peut être entendu par le Conseil municipal de chaque Commune membre soit à sa demande, soit à celle du Conseil municipal.

En outre, les conseillers délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de la Communauté de communes.

Le rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et à l'accueil du siège à Séez.

Chaque Conseiller Communautaire dispose d'un exemplaire du rapport.

Après présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

**VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 23 septembre 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

